

06/12/2019

COLLOQUE SUR LA LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE

Le département AES-Droit de l'UFR STGI organise en collaboration avec le Centre de Recherches Juridiques de l'université de Franche-Comté (CRJFC), un colloque sur la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, le vendredi 13 décembre 2019, de 14h à 17h, à Belfort.

La loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice a été promulguée le 23 mars 2019 par le Président de la République après saisine du Conseil constitutionnel. Elle réforme en profondeur la justice : droit des personnes et de la famille, droit pénal, contentieux administratif... Elle prévoit entre autres, une nouvelle organisation judiciaire avec la création d'une entrée unique pour le justiciable : le tribunal judiciaire (fusion des tribunaux d'instance et des tribunaux de grande instance).

Organisé sous la direction de Sâmî Hazoug, Maître de conférences à l'université de Franche-Comté, ce colloque a pour objectif d'apporter un éclairage d'universitaires, de magistrats et de la direction de greffe de la juridiction judiciaire, sur ces changements à venir.

Cette conférence est ouverte aux professionnels (avocats, magistrats...), aux étudiants et aux universitaires.

Informations pratiques

Vendredi 13 décembre 2019, de 14h à 17h
Amphithéâtre Louis Néel, rue Chantereine à Belfort

Inscription :

- Pour les étudiants, magistrats, universitaires : **communication-stgi@univ-fcomte.fr**
- Pour les avocats, huissiers, notaires au titre de la formation continue : **contact-crjfc@univ-fcomte.fr**

Contact presse

Cécilia VEJUX
Chargée de communication à l'UFR STGI
Tél. 03 81 99 46 95
cecilia.vejux@univ-fcomte.fr

